

SEANCE D'INFORMATION A L'ATTENTION DE L'ENCADREMENT DES EQUIPES NATIONALES

ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE
BOURGES –MARS 2026

FEDERATION FRANÇAISE
DES PECHES SPORTIVES





FEDERATION FRANCAISE DES PECHES SPORTIVES

Deux étapes :

Un processus d'agrément

Une demande de renouvellement basée sur un projet politique décliné en 4 axes :

Une pêche sportive toujours plus accessible & attractive

Une fédération plus moderne et connectée

Une organisation structurée avec des entités déconcentrées au cœur du développement fédéral

Le rayonnement de la pêche sportive française sur la scène internationale



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Liberté
Égalité
Fraternité

FEDERATION FRANCAISE DES PECHES SPORTIVES

Soutenu
par



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Liberté
Égalité
Fraternité



Madame la Ministre

Ministère des Sports, de la Jeunesse & de la Vie associative

95, avenue de France

75650 PARIS Cedex 13

Donnemain St Mamès, le 24 juin 2025

Objet : Demande de renouvellement de notre délégation sportive

Madame la Ministre,

Une pêche sportive toujours plus accessible et attractive

L'un des premiers défis que nous devons relever est celui du développement de notre communauté de pratiquants. Notre discipline dispose d'atouts considérables, elle est accessible à tous les âges, adaptée à tous les profils et bénéfique tant sur le plan physique, mental que social. Pourtant, nous devons aller plus loin dans la promotion de l'offre de pratique.

Notre priorité est de **renforcer la présence des jeunes** au sein de nos clubs.

Attirer une nouvelle génération de pêcheurs sportifs passe par une offre plus adaptée, plus ludique et mieux structurée. Nous devons leur proposer un parcours de progression stimulant, avec des formats compétitifs qui correspondent à leurs attentes et à leurs envies.

Mais l'accessibilité de notre sport ne doit pas s'arrêter aux jeunes. Nous devons également **faciliter l'inclusion des femmes et des personnes en situation de handicap**, en développant des offres spécifiques et en renforçant nos engagements pour une pratique mixte et inclusive.

Les disciplines handipêche, en particulier, mérite une attention accrue, avec des dispositifs adaptés et un accompagnement renforcé pour permettre à chacun de pratiquer dans les meilleures conditions.



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Liberté
Égalité
Fraternité

FEDERATION FRANCAISE DES PECHES SPORTIVES

Enfin, l'enjeu est aussi de fidéliser nos licenciés. Pour cela, nous devons répondre à leurs attentes en modernisant nos formats de pratique .

Chacun doit pouvoir trouver sa place et s'épanouir au sein de notre fédération

Une fédération plus moderne et connectée

Pour réussir cette transformation, notre fédération doit aussi se moderniser et améliorer la fluidité de l'information. À l'ère du numérique, il est impératif **de repenser nos outils de pilotage** et nos modes de communication pour être plus proches de nos licenciés et de nos structures déconcentrées .

Cela implique de renforcer la circulation de l'information entre les différentes structures, en favorisant les échanges plus efficaces entre la fédération, les comités régionaux et départementaux, et les clubs.

Une meilleure communication interne est essentielle pour assurer une cohésion et une coordination optimales à tous les niveaux.

Dans cette optique, nous devons également développer une véritable stratégie numérique, en proposant des outils modernes et interactifs.

L'amélioration de notre présence sur la « scène » institutionnelle et la refonte de notre site internet doivent permettre de mieux valoriser notre discipline, de simplifier l'accès aux informations et de renforcer le lien avec les élus et notre communauté.

Enfin, la modernisation de notre fédération passe aussi par un engagement fort en faveur de **l'éthique et de la responsabilité**. Il est essentiel que notre organisation soit exemplaire en matière de gouvernance, **de lutte contre les violences & discriminations** et de promotion des valeurs du sport.

Des entités déconcentrées au cœur du développement fédéral

Elles sont l'élément central de notre organisation. Ce sont elles qui accueillent, forment et accompagnent les pêcheurs tout au long de leur parcours. Pour assurer leur pérennité et favoriser leur développement, nous devons leur donner les moyens d'évoluer dans un cadre toujours plus structuré.

Le rayonnement de la pêche sportive française sur la scène internationale

Nos équipes de France ont un rôle à jouer au plus haut niveau. Nos pêcheurs ont démontré à plusieurs reprises leur potentiel, et nous devons continuer à les accompagner vers l'excellence

Cela passe par un renforcement de l'accompagnement des équipes de France, avec des dispositifs adaptés à chaque étape de leur progression. **Le maintien de nos disciplines dans le sport au haut niveau est une priorité pour garantir la relève et assurer la compétitivité de nos pêcheurs sur la scène internationale.**

Par ailleurs, notre influence ne doit pas se limiter aux résultats sportifs. Il est essentiel de **renforcer la présence de la FFPS au sein des instances internationales**, afin de faire entendre notre voix et de peser sur les décisions qui concernent nos disciplines.



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Liberté
Égalité
Fraternité

FEDERATION FRANCAISE DES PECHES SPORTIVES

Enfin, nous devons **accueillir des compétitions internationales**, en nous appuyant sur la dynamique des mondiaux Mouche , Mer & Coup organisés en 2024.

Organiser des événements d'envergure sur notre territoire permettra non seulement de promouvoir la pêche sportive en France, mais aussi de créer une émulation qui bénéficiera à l'ensemble de nos pratiquants .

C'est donc dans le cadre de ce projet de développement que j'ai l'honneur de solliciter le renouvellement de notre délégation pour nos disciplines de :

Pêche au coup,

Pêche en mer,

Pêche des carnassiers,

Pêche de la carpe

Pêche à la mouche .

Je vous prie de croire, madame la Ministre, en l'expression de ma considération respectueuse.

Le Président,

Jean- Luc QUERNEC



FEDERATION FRANCAISE DES PECHES SPORTIVES



Un projet de développement intégrant les orientations ministérielles et négocié & partagé avec la tutelle & le CNOSF



**PROJET DE
DEVELOPPEMENT
FEDERAL
2025-2028**





**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FEDERATION FRANCAISE DES PECHES SPORTIVES

Dans la continuité du dernier plan de développement 2020-2024, la stratégie fédérale repose sur plusieurs axes :

AXE 1 : Un Socle de Valeurs

Confirmer notre statut de fédération délégataire par le renouvellement de notre accréditation par le ministère de tutelle

Être un acteur majeur & engagé pour la pratique de la Pêche en France, signataire de la charte des fédérations écoresponsables

AXE 2 : Avoir une vision unitaire de notre fédération

Réussir un développement équilibré de nos disciplines dans le respect de nos valeurs

Moderniser l'animation de nos AG & de la vie fédérale : Format Congrès, Cérémonies des Fishing Awards...

Rechercher & Accompagner le développement de nouvelles pratiques : compétitions multi-disciplines, déploiement des pratiques handisport,..

AXE 3 : Développement territorial

Assurer une meilleure valorisation fédérale par une présence institutionnelle accrue : Salons nationaux, AMF, labellisation des parcours en partenariat avec AAPPMA, municipalités,..

Renforcer le rôle de nos entités déconcentrées par la mise en qualité de leur gouvernance (statuts rénovés...)

AXE 4 : Féminisation - Attirer de nombreuses nouvelles licenciées grâce à une valorisation de la pratique de la pêche sportive au féminin

Mettre en place des événements & stages féminin Grand Public

Attirer le public féminin grâce à une nette évolution des offres sportives proposées

Atteindre l'égalité Hommes/femmes au sein des COMDIR des entités déconcentrées

AXE 5 : Les jeunes

Renforcer la mise en œuvre du programme JFT



FEDERATION FRANCAISE DES PECHES SPORTIVES

Professionaliser et rendre plus attractives les offres sportives Jeunes

Créer des écoles de pêche labellisées FFPS

AXE 6 : Santé-Ethique

Poursuivre les interventions de prévention contre le dopage auprès des différents publics cibles

Prévenir & sensibiliser contre toutes formes de violence (mise en place & formation de la cellule de veille, du contrôle d'honorabilité,...)

AXE 7 : Haut -Niveau

Accompagner nos licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau

Maintenir l'homologation Haut niveau pour les disciplines actuelles

AXE 8 : Formation

Développer & mettre en qualité les formations fédérales

Renforcer la formation des arbitres et juge-arbitres

AXE 9 : Usages numériques

Rénover le site internet fédéral & la newsletter

Concevoir un outil moderne et adapté de pilotage global allant de la prise de licence aux résultats & classements des compétitions

AXE 10 : Financements

Trouver de nouvelles ressources afin de porter le développement de la pêche sportive

Porter & partager un nouveau modèle économique interne permettant à chacun des échelons de management d'avoir les moyens de ses ambitions

10 AXES – 23 ACTIONS



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FEDERATION
FRANCAISE DES
PECHES
SPORTIVES

- **Un projet de performance fédérale** déclinant notre politique « Sports de Haut niveau » et contractualisant nos objectifs avec le ministère de tutelle



PROJET DE PERFORMANCE
FEDERALE
2025-2029



Validé par le Comité Exécutif le 7 mai 2025

Le mot du Président



**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FEDERATION FRANCAISE DES PECHES SPORTIVES



TABLE DES MATIÈRES

I. PARTIE STRATEGIQUE	4
1- Analyse et Bilan de l'olympiade précédente	6
2 - Bilan en termes de résultats	6
3 - Objectifs de résultats pour le cycle 2025-2029	7
4 - Moyens mobilisés/envisagés	8
II. PARTIE OPÉRATIONNELLE	14
1) Les critères de mise en listes ministérielles	14
2) La convention fédération/sportif de haut niveau	14
3) Les modalités du suivi socioprofessionnel	14
4) La surveillance médicale	14
5) La formation sportive & citoyenne.....	15
6) La manière dont la Data est exploitée au bénéfice de la performance sportive	19
ANNEXES	
Annexe 1 – Convention individuelle FFPS/ SHN	
Annexe 2 – Le Plan de Prévention & de lutte contre les violences	



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Un plan de prévention et de lutte contre les violences

Soutenu
par



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
*Favoriser
Égalité
Fraternité*



FEDERATION FRANCAISE DES PECHES SPORTIVES

PLAN DE
PREVENTION ET
DE LUTTE CONTRE
LES VIOLENCES

DANS LE SPORT
ZÉRO TOLÉRANCE
POUR LES VIOLENCES

AXE 1 : PREVENTION & SENSIBILISATION

- **SENSIBILISATION DES DIRIGEANTS & PRATIQUANTS**

Formation en présentiel pour tous les dirigeants nationaux lors des COMEX & COMDIR & **en distanciel** pour les présidents de CR.

Mise à disposition du kit de présentation & sensibilisation à destination des dirigeants et encadrants pour les structures déconcentrées (CR, CD, Clubs)

AXE 1 : PREVENTION & SENSIBILISATION

SENSIBILISATION DES DIRIGEANTS & PRATIQUANTS

Sensibilisation des compétiteurs lors des stages sportifs nationaux (Sportifs de haut niveau & stages de sélection Pôle France)

Présentation du plan de Prévention lors du prochain congrès en assemblées générales des délégations nationales et campagne d'information sur support licences 2026

AXE 1 : PREVENTION & SENSIBILISATION

LE CONTROLE D'HONORABILITE

La FFPS met en place, selon les prescriptions du ministère des sports, **un contrôle automatisé de l'honorabilité de ses encadrants et dirigeants**

La finalité de ce contrôle est d'identifier, parmi les licenciés, ceux qui n'ont pas le droit d'exercer en tant qu'encadrant ou dirigeant et de veiller à ce qu'ils soient effectivement écartés de ces missions.

AXE 2 : LE RECUEIL DE LA PAROLE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

Création d'un réseau de veille avec un interlocuteur formé par région

Son rôle :

- **Aide** à la transmission des signalements si besoin
- **Recueillir la parole et orienter les victimes** comme les structures fédérales vers les structures adaptées: commission Ethique de la FFPS, signalsports,...
- **Solliciter des mesures** conservatoires et disciplinaires si nécessaire
- **Création d'une adresse mail dédiée** à cette cellule :
cellulepreventionviolences@ffps.fr



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Elaboration d'une charte & création d'un comité d'éthique

FEDERATION
FRANCAISE DES
PECHES
SPORTIVES



LE COMITE D'ETHIQUE



2025-2028



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FEDERATION
FRANCAISE DES
PECHES
SPORTIVES

Elaboration d'une charte & création d'un comité d'éthique





**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Signature obligatoire de la charte des fédérations écoresponsables

**FEDERATION
FRANCAISE DES
PECHES
SPORTIVES**



**CHARTE
DES ENGAGEMENTS
ECORESponsables
DES FEDERATIONS SPORTIVES
2025-2028**





MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FEDERATION
FRANCAISE DES
PECHES
SPORTIVES

Signature du contrat d'engagement républicain



CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGRÈMENT DE L'ÉTAT

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles.

L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

À cette fin la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage [...] à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République [...], « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N°1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.



**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FEDERATION FRANCAISE DES PECHES SPORTIVES

ENGAGEMENT N°2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N°3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N°4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N°5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment



**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FEDERATION
FRANCAISE DES
PECHES
SPORTIVES**

des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.



**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FEDERATION FRANCAISE DES PECHES SPORTIVES

Soutenu
par



**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE COMITE D'ETHIQUE



2025-2028





**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FEDERATION FRANCAISE DES PECHES SPORTIVES



Le Comité est chargé de veiller à la bonne application de la Charte d'Éthique et de Déontologie de la FFPS. Il exerce ses missions en toute indépendance et impartialité.

Il est compétent pour l'ensemble des disciplines déléguées à la Fédération Française des pêches sportives.

MISSIONS

Le Comité d'éthique n'exerce pas de pouvoir disciplinaire. Il instruit les dossiers dont il se saisit ou qui lui sont soumis.

Il peut décider d'engager des poursuites en saisissant directement le Président de la Commission fédérale de discipline dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire de la Fédération.

Il informe également le Président de la FFPS de cette décision.

Il est chargé d'exercer les missions suivantes :

Une mission de Conseil et Accompagnement aux Institutions de la FFPS (Comité exécutif Fédéral, Comité de direction, Comités régionaux & départementaux) et aux acteurs de la « famille Pêches sportives » (licenciés, participants, clubs, organisateurs, arbitres, délégués fédéraux, encadrement technique, partenaires,...).

Une mission de promotion des valeurs éthiques, déontologiques et citoyennes.



**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FEDERATION FRANCAISE DES PECHES SPORTIVES

COMPOSITION

Philippe VIGIER

Député d'Eure et Loire, Ancien Ministre

Président



Véronique TEINTENIER

Vice-Présidente du Conseil régional des Hauts de France

Présidente déléguée



Jacky BOURDIN

Conseiller du Président de la délégation nationale FFPS Mouche

Membre



Michel CAZIN

Ancien Président & administrateur du comité régional FFPS Mer des Hauts de France

Membre



Daniel PEDRETTI

Président de la délégation régionale Carnassiers (Provence Cote d'Azur)

Membre



Vincent HUSSON

Président de Club -Délégation régionale Carpes

Membre





**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FEDERATION
FRANCAISE DES
PECHES
SPORTIVES**

La formation sportive et citoyenne, une sensibilisation sur les valeurs de la République



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FEDERATION
FRANCAISE DES
PECHES
SPORTIVES

Des principes :

L'Article 1er de la Constitution, en qualifiant la République, énonce ses principes :

« La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale** ».



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FEDERATION
FRANCAISE DES
PECHES
SPORTIVES

Une République indivisible

L'indivisibilité de la République signifie l'**unité du pouvoir normatif** : il n'existe qu'une seule catégorie de lois adoptées par les représentants de la souveraineté ou par référendum. Elles s'appliquent sur l'ensemble du territoire.

Cette unité du pouvoir politique repose sur l'**unicité de la souveraineté** : l'unité de la nation française est affirmée à l'article 3 de la Constitution en son alinéa 1er : « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants ou par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice... ».



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FEDERATION
FRANCAISE DES
PECHES
SPORTIVES

Une République laïque

Le principe de laïcité, c'est d'abord **le respect de la liberté de conscience et de la liberté de culte** et, « pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi », **la liberté d'exprimer publiquement ses convictions**. C'est aussi avec la séparation des Églises et de l'État , l'obligation de neutralité s'imposant aux organismes publics et à leurs agents. C'est enfin, réciproquement, le précepte selon lequel **nul ne peut se prévaloir de ses croyances pour se soustraire à la règle** régissant les relations entre particuliers et collectivités publiques.



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FEDERATION
FRANCAISE DES
PECHES
SPORTIVES

Une République démocratique

Le pouvoir du peuple s'exerce dans le cadre et au bénéfice de la chose publique. République et démocratie sont deux notions complémentaires. La République repose sur la participation et la représentation des citoyens. Le suffrage est universel, **libre et égal**. La loi est l'expression de la volonté générale, à laquelle tous les citoyens ont le droit de concourir, par eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leurs représentants.

Les citoyens sont égaux sans distinction d'origine, de race, ni de religion et dans le respect de toutes les croyances. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'attribuer l'exercice de la souveraineté. La République proclame et garantit des libertés publiques inscrites dans de nombreux textes à valeur constitutionnelle.



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FEDERATION
FRANCAISE DES
PECHES
SPORTIVES

Une République sociale

La République ajoute aux principes démocratiques un contenu social, un projet de société. Les droits civils et politiques que garantit la République démocratique sont prolongés, sur le terrain social, par des droits reconnus à chacun. Le préambule de 1946 énonce les « principes particulièrement nécessaires à notre temps » qui se traduiront dans **les grandes lois adoptées par le droit du travail et de la protection sociale**. La République sociale renvoie à deux notions importantes : • **la fraternité**, qui vise le lien unissant les membres du corps de la Nation formé d'une communauté de citoyens libres et égaux sans distinction d'origine, de race ou de religion, unis dans un idéal commun de **liberté, d'égalité et de fraternité** ; • **la solidarité**, consacrée comme une obligation de la Nation.



**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FEDERATION
FRANCAISE DES
PECHES
SPORTIVES**

Une devise et des symboles

L'Article 2 de la Constitution présente les attributs de la République : « La langue de la République est le français, L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge. L'hymne national est « La Marseillaise ». La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ». Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». « Liberté, Égalité, Fraternité »

La devise de la république formule un idéal. Elle est inscrite à partir du 14 juillet 1880 sur les frontons des bâtiments publics et en 1946 dans la Constitution.



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FEDERATION
FRANCAISE DES
PECHES
SPORTIVES

Merci de votre attention !

